



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 674-6**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 674-6 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021. Le règlement a pour objet de ne plus inclure les transferts budgétaires de 5 000 \$ et moins dans les rapports déposés mensuellement au Conseil. Ces transferts seront plutôt inclus dans un rapport annuel.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 6 octobre 2021.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier